

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

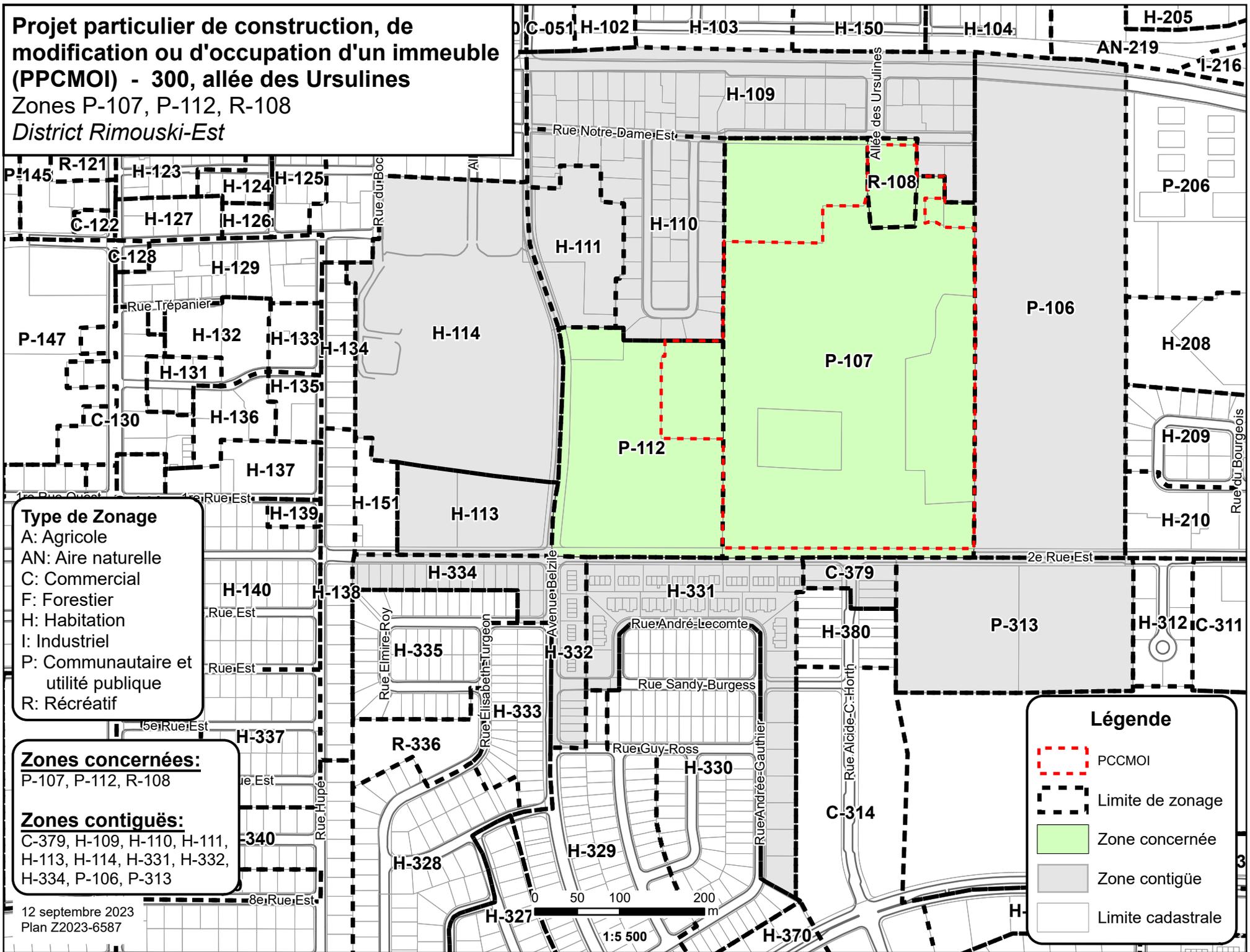
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'ajout et le retrait d'enseignes, sur les lots 6 002 234, 2 485 077 et 2 485 078 du cadastre du Québec, sis au 300, allée des Ursulines, dans le district Saint-Germain.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 2 octobre 2023**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. La zone concernée et les zones contigües sont illustrées au croquis ci-joint.
5. Le projet de résolution faisant l'objet du présent avis et le croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

FAIT À RIMOUSKI, CE 20^E JOUR DE SEPTEMBRE 2023

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 300, allée des Ursulines
Zones P-107, P-112, R-108
District Rimouski-Est



Type de Zonage

- A: Agricole
- AN: Aire naturelle
- C: Commercial
- F: Forestier
- H: Habitation
- I: Industriel
- P: Communautaire et utilité publique
- R: Récréatif

Zones concernées:

P-107, P-112, R-108

Zones contiguës:

C-379, H-109, H-110, H-111, H-113, H-114, H-331, H-332, H-334, P-106, P-313

Légende

- PPCMOI
- Limite de zonage
- Zone concernée
- Zone contiguë
- Limite cadastrale